

PARCOURS HANDICAP « UNE REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS »

Le Contexte

- **Le parcours HANDICAP « Une réponse accompagnée pour tous » repose sur :**
 - Les recommandations du **rapport PIVETEAU** via la démarche nationale « une réponse accompagnée pour tous » pilotée par Mme DESAULLE
 - Le 3^{ème} **Plan Autisme et le futur 4^{ème} plan**
 - Le **Schéma national Handicaps rares**
 - La **stratégie quinquennale** avec ses 4 volets (polyhandicap, handicap psychique, habitat inclusif, aide aux aidants)

Focus sur la démarche RAPT

- **La démarche nationale (RAPT) repose sur les principes suivants :**

Attentes vis-à-vis des acteurs :

- Une **Co-construction** des politiques
- Une **Coopération** entre acteurs basée sur une interrogation de ses propres pratiques avant d'interroger celles des autres
- Une **Coordination** avec et autour de la personne

Passer d'une logique de place à une logique de réponse

Elaborer des réponses modulaires, multimodales, pluriprofessionnelles, évoluant dans le temps

Construire des réponses nouvelles : hébergement de transition, plateforme de services, coordination spécialisée...

3

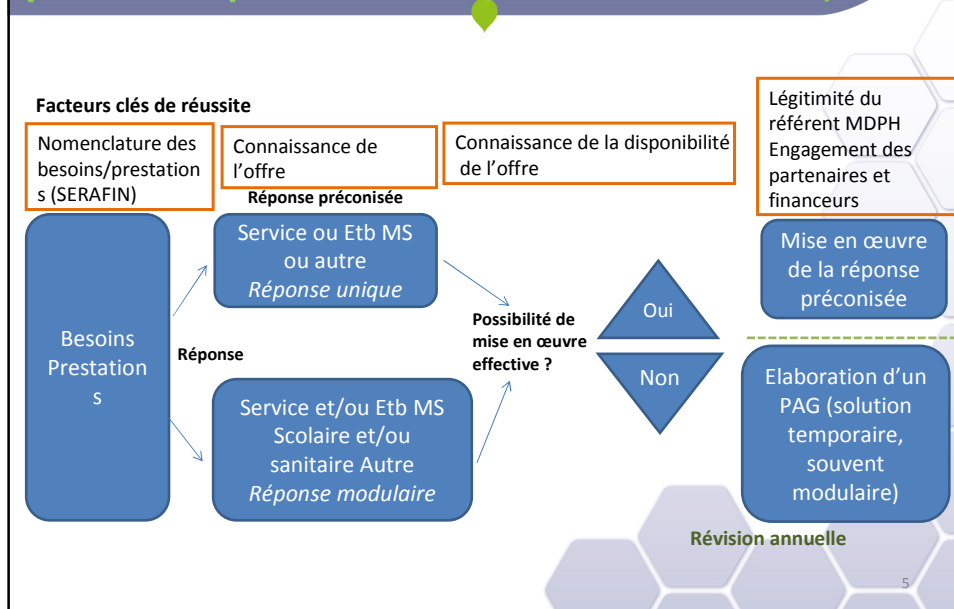
Focus sur la démarche RAPT

- **La démarche nationale « Une réponse accompagnée pour tous » (RAPT) s'articule autour de 4 axes :**

- **Axe 1** : la mise en place du dispositif d'orientation permanent par les MDPH
- **Axe 2** : Le déploiement territorialisé d'une réponse accompagnée pour tous (coordination politiques publiques, évolution offre, coordination territoriale, échange et partage d'infos)
- **Axe 3** : La dynamique des pairs
- **Axe 4** : L'accompagnements aux changements

4

Axe 1 : la mise en place du dispositif d'orientation permanent par les MDPH (art.89 Loi de Santé)



Axe 2 : Le déploiement territorialisé d'une réponse accompagnée pour tous

Objectif : Mise en œuvre d'une politique de santé territorialisée orientée vers une stratégie de mise en place des parcours

Pilotage : ARS en lien avec les acteurs territoriaux

Des travaux à mener sur :

- L'**élaboration de contrats partenariaux ARS/CD/EN** (améliorer la planification, coordonner les RH, accompagnement évolution pratiques des professionnels, partage d'informations, formations conjointes)
 - La **contractualisation** (CPOM) avec les établissements de santé et les ESMS (article 75 de la LFSS 2016 généralisation CPOM PH, élaboration d'un guide CPOM par ANAP, travaux sur refonte des autorisations (arrêté v/s contractualisation))
 - La **coordination territoriale** (coordination des acteurs, réponses en termes de parcours, PTA, équipe mobile, contrats locaux santé, articulation sanitaire/MS)
 - Le **partage et échange d'informations, connaissance de l'offre** (ROR MS, SI suivi des orientations Viatrajectoire, dossier unique usagers)
 - Favoriser l'**accès aux soins**
 - L'**évolution et la reconfiguration de l'offre** (PCPE, hébergement transition, diversification modes d'habitat, dispositif ITEP)
- 6

Axe 3 : Dynamique des pairs

Objectif : Renforcer l'information et la consultation des associations représentatives tant au plan local que régional ou national

Pilotage : Fédérations, Usagers

Actions :

- Renforcer la présence des associations représentant les personnes dans les lieux d'élaboration des décisions
- Développer l'expertise d'usage (place dans les formations)
- Faciliter l'accompagnement par les pairs dans les établissements (supervision)
- Déployer une conciliation par les pairs

7

Axe 4 : Accompagnements aux changements

Objectif : Accompagner le changement des pratiques des acteurs pour améliorer l'accompagnement des PH tout au long de leur parcours de vie

Pilotage : tous les acteurs en interne

Actions :

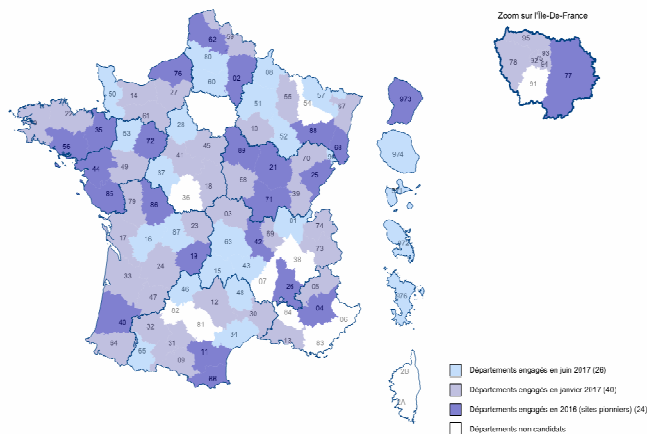
- Simplifier les tâches administratives des MDPH à faible valeur ajoutée pour les usagers
- Former les professionnels et les aidants (formations croisées, supervision, analyse de la pratique)
- Améliorer les pratiques professionnelles
- Elaboration et diffusion de bonnes pratiques
- Développer la recherche-action en matière de handicap complexe
- Favoriser l'appropriation par les acteurs de la démarche
- Evolution des organisations

8

La démarche nationale « Une réponse accompagnée pour tous »

- **90 départements engagés dans la démarche** (24 territoires pionniers en 2016)

Mise en œuvre de la démarche "une réponse accompagnée pour tous"



⇒ **En région BFC, 4 départements en 2016 (21,71, 89, 25)**

⇒ **En région BFC, 4 autres départements en 2017 (58, 90,39, 70)**

La gouvernance régionale

□ **Au niveau de la région**

- **Comité stratégique régional** regroupant l'ensemble des acteurs régionaux (EN, DIRECCTE, DRJCS, fédérations sanitaires et MS, CREA, URPS, AM) et départementaux (CD, MDPH, CDAPH)
 - **Comité technique régional RAPT** avec les MDPH/ARS
 - **Comité technique régional Autisme**
- ⇒ Des travaux régionaux sont menés (Viatrajectoire MS, plan d'actions régional sur l'accès aux soins, convention cadre EN/ARS – scolarisation des enfants handicapés, insertion professionnelle : étude du CREA, PRITH, recensement des dérogations possibles, plan de formation régional sur l'autisme...)

La dynamique départementale

□ Au niveau de chaque département pionnier

- Définition d'une gouvernance territoriale (COMEX/comité de pilotage/démarche de consultation)
 - Cadrage de la démarche : définition des publics prioritaires, des priorités de déploiement des travaux
 - Sensibilisation des acteurs et partenaires : organisation d'une journée départementale
- ⇒ **Elaboration d'un plan d'actions déclinant les 4 axes (pour 2017)**

11

Les objectifs généraux

- Objectif 1 : Favoriser le repérage, le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement le plus précocement possible et améliorer l'annonce (**commun avec le parcours développement de l'enfant**)
- Objectif 2 : Assurer un accompagnement individuel, adapté et coordonné de la personne handicapée (4 axes de la démarche RAPT)
- Objectif 3 : Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes
- Objectif 4 : Renforcer l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap
- Objectif 5 : Rendre la société plus accueillante et plus inclusive
- Objectif 6 : Accompagner le vieillissement et la fin de vie des PH
- Objectif 7 : Soutenir et accompagner les familles et les proches aidants
- Objectif 8 : Former et accompagner au changement les professionnels

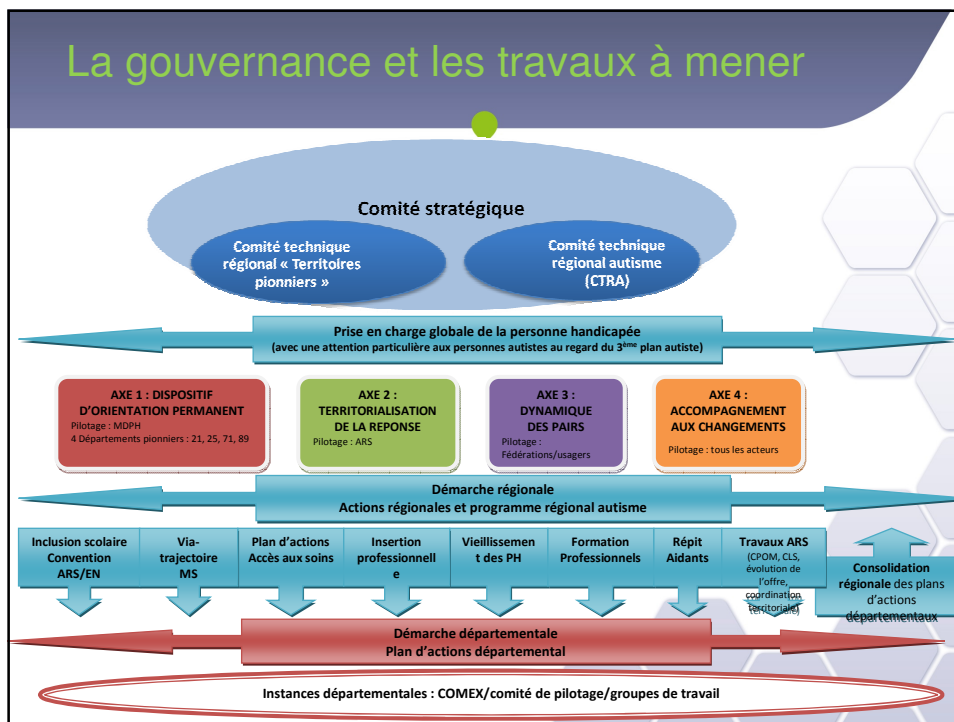
12

L'articulation avec les autres parcours

- Le parcours développement de l'enfant (dépistage/diagnostic)
- Le parcours psychiatrie et santé mentale (handicap psychique traité dans ce parcours, articulation MS/psychiatrie)
- Le parcours neurologie (2 volets) : la prise en charge en aval avec le MS, soutien aux aidants
- Le parcours nutrition-santé (prévention)
- Le parcours cancer (accès aux dépistages et aux soins)

13

La gouvernance et les travaux à mener



Des groupes de travail

- Sur l'objectif 1 : Favoriser le repérage, le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement le plus précocement possible *(commun avec le parcours PEE)*
- Sur l'objectif 5 : Accompagner le vieillissement des PH
- Sur l'objectif 6 : Soutenir et accompagner les familles et les proches aidants *(commun avec les 2 volets du parcours neurologie)*

15

La territorialisation (le levier des CLS)

Rédaction en cours d'un référentiel handicap/CLS

▣ Toutes actions favorisant l'interconnaissance et l'acculturation entre les acteurs des différents champs (sanitaire, MS, social, enseignement)

-Journée d'échange, formation croisée, convention

▣ Objectif 1 : Favoriser le repérage, le dépistage, le diagnostic et l'accompagnement le plus précocement possible

Contribuer au repérage, à la sensibilisation et à l'information des familles à risque de handicap et/ou de vulnérabilité dans leur développement :
journée de sensibilisation, plaquette de l'offre

Former les professionnels de l'enfance

Permettre des relais et favoriser l'accompagnement par des pairs
(associations de parents, d'usagers)

+ actions du parcours développement de l'enfant

16

La territorialisation (le levier des CLS)

□ **Objectif 2 : la territorialisation des réponses**

Toutes actions favorisant l'acculturation entre les acteurs (médico-social/sanitaire/représentants d'usagers) pour améliorer la coordination
Dans la mise en place des PTA, ne pas oublier le public des personnes handicapées (notamment celui à domicile)

□ **Objectif 4 : prévention**

Penser à adapter la communication et les messages de prévention aux personnes handicapées (hygiène bucco-dentaire, nutrition, addiction, vie affective et sexuelle, parentalité, sport et bien-être)

□ **Objectif 4 : L'accès aux soins**

Favoriser l'implication des professionnels de santé de 1er recours (libéraux/MSP) dans la prise en charge des PH (matériel adapté, formation, rapprochement avec ESMS)
Favoriser l'implication des établissements de santé (accueil urgence)
Focus sur le bucco-dentaire (prévention/soins)

→ handiconsult, diffusion guide FC et guide national, Handident

17

La territorialisation (le levier des CLS)

□ **Objectif 5 : toutes actions rendant la société plus accueillante et plus inclusive**

- Changer le regard sur le handicap : journée de sensibilisation handi-citoyenne
- Ecole et accompagnement périscolaire (cantine, NAP, externalisation des unités d'enseignement des IME)
- Développer des offres culturelles, sportives et de loisirs de droit commun accessibles aux personnes en situation de handicap
démarche d'accessibilité : outil de médiation, sensibilisation du personnel à l'accueil, au renseignement et à l'accompagnement des PH
- Développer les initiatives sur l'habitat inclusif
- Rapprochement ESAT et entreprises pour permettre l'emploi en milieu ordinaire
- Développer des lieux d'échanges (GEM)

18

La territorialisation (le levier des CLS)

□ **Objectif 6 : le vieillissement des PH**

Permettre une continuité de parcours d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes

Favoriser le rapprochement secteur PH et PA : temps de rencontres pour permettre certaines transitions voire des projets d'unités de PHV en EHPAD

Favoriser le rapprochement secteur PH et sanitaire (équipes mobiles de gérontologie voire de soins palliatifs)

Formation croisée des professionnels

Formation et sensibilisation des aidants naturels au repérage des signes du vieillissement

□ **Objectif 7 : Soutenir et accompagner les familles et les proches aidants**

Informar les aidants sur l'offre de répit existante en proximité (hébergement temporaire, accueil de jour)

Organiser des groupes de paroles en lien avec des associations d'utilisateurs